



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **12 novembre 2012**

Délibération n° 2012-3359

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Participation au Téléthon pour l'année 2012 - Conventions avec EcoFolio et l'Association française contre les myopathies**

service : **Direction de la propreté**

Rapporteur : Monsieur Ariagno

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 2 novembre 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 14 novembre 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Buna, Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Lafferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguët, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Nissanian, Ollivier, Mmes Palēja, Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touléron, Touraine, Turcas, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Bolliet (pouvoir à M. Flaconnèche), Braillard (pouvoir à Mme Frih), Deschamps (pouvoir à Mme Dubos), Havard (pouvoir à Mme Dagonne), Kabalo (pouvoir à M. Nissanian), Léonard (pouvoir à M. Buffet), Muet (pouvoir à M. Lebuhotel), Mme Revel (pouvoir à Mme Roger-Dalbert), M. Rousseau (pouvoir à M. Suchet), Mme Tifra (pouvoir à M. Llung), M. Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Lambert).

Conseil de communauté du 12 novembre 2012**Délibération n° 2012-3359**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Participation au Téléthon pour l'année 2012 - Conventions avec EcoFolio et l'Association française contre les myopathies**

service : Direction de la propreté

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 octobre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine de Lyon propose de reconduire son engagement à l'occasion du Téléthon 2012 dans une action caritative avec le partenariat d'EcoFolio.

L'opération Téléthon 2011 a été l'occasion de collecter, sur l'ensemble du territoire communautaire, avec l'aide des communes participantes et des bénévoles des communes et de la Communauté urbaine, des papiers, journaux, magazines et de verser l'équivalent de 25 000 € au profit de l'Association française contre les myopathies.

Aujourd'hui, les papiers, journaux, magazines, annuaires et catalogues font partie des matériaux collectés dans les bacs verts. EcoFolio est l'éco-organisme chargé réglementairement de verser aux communes et aux intercommunalités des soutiens financiers proportionnels à cette collecte.

L'opération menée lors du Téléthon 2012 consisterait en la collecte sélective de papiers, les 7 et 8 décembre 2012, dont l'équivalent financier sera versé à l'Association française contre les myopathies (AFM). Participer au Téléthon 2012 par ce biais serait l'occasion, une nouvelle fois, de sensibiliser les habitants aux consignes de tri et de renouveler cette action de solidarité. Elle s'inscrirait dans le cadre de la stratégie de gestion des déchets de la Communauté urbaine en favorisant la valorisation matière, en réduisant l'enfouissement et en limitant l'incinération.

Pendant les 2 jours de l'opération, les habitants seraient invités à déposer leurs vieux papiers qui seraient pesés de manière régulière dans différents points de l'agglomération. Un point central sera aménagé à l'Hôtel de ville du 4^e arrondissement de Lyon afin d'afficher les quantités collectées sur l'ensemble de l'agglomération et son équivalent en euros.

L'objectif, cette année, consiste à maintenir le don de l'année dernière en maintenant la comptabilisation des quantités de papiers collectées au sein des déchèteries communautaires du samedi 1er décembre au samedi 8 décembre 2012, afin de les cumuler aux tonnages collectés dans les points de collecte des communes.

A cette occasion, comme l'année dernière, les professionnels pourraient accéder gratuitement aux déchèteries pour cet apport exclusif de papier.

Les engagements des différents partenaires feraient l'objet, pour chacun d'eux, d'une convention ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'organisation d'une opération exceptionnelle de collecte sélective du papier dans le cadre du Téléthon, les 7 et 8 décembre 2012,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'Association française contre les myopathies pour l'année 2012,

c) - la convention à passer entre la Communauté urbaine et EcoFolio.

2° - Renonce, au profit de l'Association française contre les myopathies (AFM), à percevoir la subvention d'EcoFolio, correspondant au soutien lié au tonnage de papiers collectés, dans la limite de 25 000 €.

3° - Autorise :

a) - monsieur le Président à signer lesdites conventions,

b) - à titre exceptionnel, du 1er au 8 décembre 2012, à déroger au règlement des déchèteries concernant les conditions d'accès des professionnels apportant uniquement du papier.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 14 novembre 2012.